

Séance extraordinaire du 16 janvier 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 11 h 30, à la Salle de conférence du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers, madame Michèle Massé et messieurs : Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon.

Également présents : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et monsieur Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Étude pour l'optimisation des services incendie, présentation d'une demande de subvention au MAMOT / Mandat à la MRC de Rouville
2. Période de questions
3. Levée de la séance

Résolution 2017-01-043

Étude pour l'optimisation des services incendie, présentation d'une demande de subvention au MAMOT / Mandat à la MRC de Rouville

Considérant la mise en place d'un nouveau fonds pour financer des études sur les regroupements des services incendie par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT)

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de la MRC de Rouville à l'effet de la mandater, en son nom et au nom des autres municipalités du territoire de ladite MRC, pour préparer et présenter une demande de subvention au MAMOT pour financer les coûts d'une étude pour l'optimisation des services de Sécurité incendie;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cette étude;

Considérant que la MRC procède à un appel d'offres par invitation;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement des municipalités participantes du territoire de la MRC de Rouville et donne à la MRC de Rouville, le mandat de préparer et de présenter une demande de subvention au MAMOT pour financer les coûts d'une étude pour l'optimisation des services de Sécurité incendie;

Séance extraordinaire du 16 janvier 2017

Et résolu également que :

- la Ville de Saint-Césaire confie à la MRC de Rouville le processus d'appel d'offres par invitation menant à l'adjudication d'un contrat pour ladite étude;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à la MRC de Rouville les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- les coûts de l'étude sont financés à 100 % par la MRC de Rouville via la subvention demandée et obtenue du MAMOT et le Fonds de développement des territoires de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière